

BRAY-EN-VAL

4 octobre 2016

Elaboration du PLU

COMPTE RENDU
REUNION PUBLIQUE n°1

1. Introduction

L'assemblée comptait une vingtaine de personnes M. LEFEBVRE, Maire, introduit la réunion en rappelant son objet (présentation du PADD)

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

2. Principales questions émises lors de la réunion

Question n°1: Est-ce que les marges de recul s'appliquent à toutes les routes départementales ? ECMO explique que **les marges de recul s'appliquent uniquement sur les routes classées à grande circulation et en dehors des périmètres actuellement urbanisés**. Sur la commune de Bray-en-Val, la RD 952 est classée entièrement à grande circulation alors que la RD 948 est classée à grande circulation entre le rond-point de Tournebride et le Nord du territoire.

Question n°2: Quelles sont les possibilités de constructions des entreprises situées dans le périmètre du PPRI ? ECMO précise que le **PLU ne peut pas déroger à cette contrainte majeure**. En effet, il doit être compatible avec le PPRI et ne peut de fait, être plus permissif que ce dernier. Monsieur le Maire et ECMO indiquent que le périmètre du PPRI en cours de révision a subi de légères modifications par rapport à l'actuel. En revanche, il définit des aléas sur les vitesses et les hauteurs d'eau.

Question n°3: Est-ce qu'il y a un monument historique au sein du territoire communal ? La commune et ECMO indiquent qu'il n'y a aucun monument historique classé présent sur la commune

3. Conclusion

Le maire rappelle que les comptes rendus de réunions sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

ECMO signale que les propriétaires peuvent émettre des avis tout au long de la procédure du PLU dans le cadre de la concertation via :

- un courrier
- le cahier de concertation
- l'enquête publique prévue avant l'été 2017